

Le bocage de Chanzeaux



Visorando



Randonnée n°3485734

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Baladez-vous à proximité de la petite commune Chanzeaux et découvrez son patrimoine au gré des moulins que vous rencontrerez au fil de la randonnée !

Durée :	2h40	Difficulté :	Facile
Distance :	8.62km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	64m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	64m		
Point haut :	90m	Commune :	Chanzeaux (49750)
Point bas :	47m		



Description

(D/A) Après le départ place de l'église, descendez la Rue du Val d'Hyrôme, puis prenez à gauche la route du Moulin du Chapitre qui longe le parc du château.

(1) En arrivant un peu avant le moulin (privé), prenez le chemin qui monte sur la gauche. Au carrefour de chemins, continuez tout droit

(2) Passez devant le moulin Peltier et 300 m plus loin, virer dans le 1^{er} chemin sur la droite. Passez le Ruisseau de la Planchette et continuez plein Sud. Prolongez par la route (croix) puis tournez vers Saint-Amroise.

(3) Prolongez par le chemin vers l'Est, coupez une route et continuez jusqu'au Délin et son étang.

(4) Continuez par la route, traversez la D121 **avec prudence** en effectuant un gauche /droite et continuer, légèrement à gauche en direction du Pâtis de la Lande.

(5) Contournez la ferme, passez sous une ligne électrique et près d'une antenne. Traversez une route puis peu après, obliquez à gauche dans le chemin qui mène à la Beltière.

(6) À la sortie du hameau, suivez la route qui passe sous une ligne électrique. Au carrefour suivant, prenez la direction de Villeblanche mais filez tout droit dans le chemin sur 1 km en passant à gauche d'un plan d'eau puis tournez à gauche vers la Chapelle du Plessis.

(7) Prenez à droite la D199 puis, à la Brouarderie, la D204 direction Beaulieu. Au virage (croix de la Percerie), prenez à gauche vers les Croix de la Camarde.

(8) Prolongez par le chemin en direction du bourg et arrivez Rue des Fontaines.

(9) Suivez cette rue puis virez dans la Rue Saint-Pierre pour rejoindre l'église de Chanzeaux (D/A)

Points de passages

- D/A - Église Saint-Pierre (Chanzeaux)**
N 47.264204° / O 0.644451° - alt. 59m - km 0
- 1 Moulin du Chapitre - Hydrôme (rivière)**
N 47.259795° / O 0.651512° - alt. 47m - km 0.85
- 2 Moulin Peltier**
N 47.25754° / O 0.648757° - alt. 74m - km 1.22
- 3 Village de Saint-Ambroise**
N 47.24917° / O 0.641584° - alt. 85m - km 2.65
- 4 Lieu-dit le Délin**
N 47.248748° / O 0.631219° - alt. 88m - km 3.46
- 5 Pâtis de la Lande**
N 47.252422° / O 0.625759° - alt. 90m - km 4.1
- 6 La Beltière**
N 47.259186° / O 0.634673° - alt. 83m - km 5.14
- 7 Chapelle du Plessis**
N 47.269675° / O 0.629232° - alt. 85m - km 6.64
- 8 Croix de la Camarde**
N 47.270269° / O 0.634396° - alt. 77m - km 7.51
- 9 Rue des Fontaines**
N 47.265899° / O 0.642058° - alt. 49m - km 8.29
- D/A - Église Saint-Pierre (Chanzeaux)**
N 47.264213° / O 0.644454° - alt. 59m - km 8.62

Informations pratiques

A proximité

[L'Église Saint-Pierre de Chanzeaux.](#)

La tour carrée du clocher est tout ce qui reste de l'ancienne église, en grande partie brûlée pendant la Révolution et reconstruite en

1898-1899 dans le style néo-roman. Elle est volontairement conservée à cette époque en souvenir du "martyr" de ses 28 défenseurs face à 2000 soldats "bleus", le 9 avril 1795. Ne manquez pas le vitrail de la Communion de la Coulée de Fruchaud, le plus grand des 75 vitraux de l'église reconstruite ainsi que les remarquables peintures murales qui colorent cette église claire et lumineuse et illustrent ce qui s'est passé à Chanzeaux pendant les Guerres de Vendée.

Les moulins et ponts.

L'Hyrôme prend sa source à Saint-Georges-des-Gardes et se jette dans le Layon, 28 km plus loin. Il faisait tourner autrefois 29 moulins dont vous retrouverez les vestiges tout au long du parcours : la Roche-Jeannette, Girôme, Sénéchaux, Argogne, Drapras... Vous aurez l'occasion de passer également sur de très anciens ponts dont celui de Couton, très photogénique avec ses 3 arches, qui marque le point le plus éloigné de la randonnée.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-le-bocage-de-chanzeaux/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.